



HEBDO

ENVERGO : UN NOUVEAU SITE POUR CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À UN PROJET

Le site internet [EnvErgo](#) (version beta) est un service gratuit du Ministère de la Transition Écologique qui vise à aider les acteurs de l'aménagement en phase amont de leurs projets.

Il permet, après localisation de son projet - via l'indication de la commune et un pointage sur une carte - et l'indication des surfaces impactées - surface au sol nouvellement impactée et surface au sol impactée totale en comptant l'existant) d'obtenir de manière anonyme :

- les réglementations environnementales applicables (loi sur l'eau, Natura 2000, études d'impact) ;
- les évaluations environnementales à mener ;
- et les procédures administratives à suivre.

Remarque : Les simulations sont établies à titre informatif, et ne valent pas position de l'administration. Elles ne couvrent pas l'exhaustivité des réglementations (notamment la législation sur le défrichage n'est pas encore prise en compte) ni la spécificité de certains projets. Les porteurs doivent échanger directement avec les autorités administratives compétentes (collectivité en charge de l'urbanisme, DDT(M), DREAL...) pour obtenir une position officielle.

Il permet également, pour les services instructeurs d'autorisations d'urbanisme, de demander un avis réglementaire pour savoir si le projet est soumis à une réglementation environnementale :

- des chargés d'études examinent le projet ;
- un avis est rendu sous 72 h ouvrées ;
- en option, le service peut effectuer une notification directe au porteur de projet avec un avis réglementaire du Ministère de la Transition Écologique ;
- le porteur de projet peut être accompagnée dans la compréhension de ses obligations.

Remarque : le site est actif pour [37 départements](#) et les départements restants seront prochainement disponibles.

Source : code permanent environnement et nuisances